

MODIFICATION N°3
Approbation 2022

FONTAINES-SUR-SAÔNE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le bourg	p. 4
PIP A2 - Le Petit Moulin.....	p.6

Identification

Localisation : Rues Pierre Bouvier, Pierre Carbon, Gambetta et Simon Rousseau

Typologie : Tissu compact de centre ancien

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le bourg de Fontaines-sur-Saône est relativement récent.

À l'origine il appartient à un ensemble plus vaste de 3 paroisses qui ne formaient qu'une seule commune : Fontaines Saint-Martin (appelé Saint-Martin de Fontaines de 1245 à 1850) était le noyau principal concentrant les pouvoirs administratifs et religieux depuis l'époque médiévale. La paroisse de Notre-Dame de Fontaines (actuellement Cailloux-sur-Fontaines) implantée sur le plateau du Franc-Lyonnais, était plutôt tournée vers la production agricole. Quant à la paroisse de Saint-Louis (Fontaines-sur-Saône), développée en pied de balme, elle s'organisait plutôt en lien avec la Saône.

La commune de Fontaines-sur-Saône est créée seulement en 1850 (tandis que Cailloux-sur-Fontaines s'est émancipée en 1793).

- C'est donc à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle que le bourg s'étoffe réellement, notamment rue Pierre Carbon, tandis que la rue Pierre Bouvier, concentre le tissu historique originel.

- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble urbain est concentré autour des rues Carbon et Bouvier, où se trouve la partie la plus dense. Puis il s'étire en direction de la rue Escoffier Rémond ou sur la rue Simon Rousseau, de façon plus hétérogène où il est mêlé aux immeubles de collectifs venus combler des espaces libres ou en remplacement d'anciennes maisons de ville.

- Le bourg s'organise en deux séquences assez distinctes les unes des autres :

- la rue Pierre Carbon et la place de la Liberté, artère principale et commerçante,

- la rue Pierre Bouvier, axe historique.

La rue Pierre Carbon et place de la Liberté :

- **La rue Pierre Carbon** est une voie étroite, à sens unique, qui présente un léger dénivelé. Depuis l'entrée par le quai, la perspective de la rue est caractéristique de l'identité du bourg avec une succession de maisons de ville de taille modeste, animées par des rez-de-chaussée commerciaux ; toutefois la perspective de la rue est bouchée au nord par des immeubles d'habitat collectifs avec balcons filants.

- La rue se caractérise par sa cohérence urbaine et architecturale : toute la rue est composée de bâtiments



Caractéristiques à retenir

implantés en front de rue et de façon continue, hormis la salle des fêtes qui dénote à la fois par son implantation en recul d'alignement mais également par sa façade qui renvoie à l'architecture des années 80 ; cela dit, son implantation en recul permet de mettre en valeur la tour avec sa couverture en ardoise de la maison bourgeoise située au nord.

- Les maisons se développent sur un parcellaire typique des tissus de bourg, autrement dit relativement étroit, induisant des façades développées sur trois travées verticales en moyenne.

- De manière générale, l'architecture des façades de maisons de ville est relativement simple et homogène, typique du XIXe siècle ; on peut souligner la présence de quelques détails architecturaux (balcons en ferronnerie, éléments de modénature : chaînage d'angle, appuis de fenêtre, encadrement des baies... ou encore la présence de linteau ou jambage en pierre...) ; on peut également noter la présence de volets persiennés en bois à double battants, aux couleurs variées, qui animent la rue.

- Les maisons sont construites en pierre dorée, voire à minima le soubassement et les étages en mâchefer.

- La hauteur du bâti est relativement homogène, avec un développement sur trois niveaux en moyenne et un rythme relativement régulier entre les constructions soulignés par les bandeaux qui suivent le léger dénivelé ; l'épannelage varie d'un demi-niveau en moyenne hormis dans l'angle nord-ouest de la rue Vignet-Trouvé où une surélévation est venue rompre la cohérence de la ligne de ciel.

- La rue est minérale, avec une absence de végétation, sans pour autant engendrer un manque, puisque le tissu est dense mais sur une faible longueur et la végétation est à proximité immédiate (quai, square, place...).

- **La place de la Liberté** constitue le prolongement de la rue Pierre Carbon, en direction de Neuville-sur-Saône ; elle reprend les mêmes caractéristiques sans pour autant présenter la même homogénéité ; en effet, l'amorce à l'angle des rues P. Carbon/Gambetta/S. Rousseau très cohérente forme un ensemble constitué d'un tissu ancien, présentant toutefois des hauteurs plus variables (variation des hauteurs de niveaux) ; les quelques habitations implantées sur la patte d'oie ont un vrai rôle de marqueur urbain et constitue une rotule dans ce carrefour ; elles permettent d'assurer la transition entre les deux rues et de prolonger l'identité du bourg historique ; une maison plus remarquable, assure la transition avec le tissu contemporain de la place des rendez-vous.

La rue Pierre Bouvier

- Elle possède un tissu historique plus ancien et remarquable mais qui reste confidentiel, caché dans les cours et jardins, et peu révélé depuis la rue.

- La voie possède une courbe naturelle, en pied de balme ; elle s'est urbanisée à l'écart des inondations, sans lien direct avec la Saône.

- Le tissu est développé principalement en front de rue, de façon semi-continue ; toutefois la continuité est assurée visuellement par des murs d'enceinte ou clôtures.

- Les maisons se développent sur un parcellaire typique des tissus de bourg, autrement dit peu large, induisant des façades développées sur trois voire quatre travées verticales en moyenne.

- La partie sud de la rue est plus densément bâtie. La partie nord quant à elle concentre un bâti dense à l'ouest contrairement à la partie est qui se caractérise par un caractère plus lâche et étroit, lié à la balme et à la végétation (présence de propriétés plus remarquables, plus bourgeoises).

- La hauteur est relativement homogène, avec une variation d'un demi-niveau, avec en moyenne 3 niveaux.

- On peut noter au début de la rue (côté Pierre Carbon) la présence de plusieurs constructions avec de grands porches permettant de desservir d'autres habitations développées dans la profondeur des parcelles, qui s'accrochent à la balme à l'abri des regards ; ainsi se développe un principe de venelles et cours.

- L'architecture est simple et soignée ; les façades sont lisses, présentant peu de modénature ; plusieurs maisons laissent apparent des appareillages en pierre dorée.

- Plusieurs bâtiments historiques remarquables jalonnent la rue (maison à tour, chapelle et cloître...), mais sont cachés aux yeux du passant ; ils se développent plutôt dans les cours, offrant à la rue un caractère plus ordinaire, ne trahissant pas toujours son caractère historique.

- A proximité de la rue Victor Hugo, se développe le pôle religieux, avec la chapelle et le cloître des frères Picpus, la cure et l'église Saint-Louis.

- Le caractère végétal est plus marqué à l'est de la rue et autour du cloître (cœur d'îlot vert perceptible depuis le quai) ; tandis que la partie ouest du cœur d'îlot, en connexion avec la rue Pierre Carbon, est plutôt occupée par des constructions annexes, peu denses.

Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans. sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- Plus spécifiquement selon la séquence urbaine :

Rue Pierre Carbon et Place de la Liberté, respecter le traitement en front de rue, ainsi que le vocabulaire architecturale et les modalités d'occultation.

Rue Pierre Bouvier, respecter le principe de cours et venelles ainsi que le principe de continuité assuré a minima par le système de clôture.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Préserver les arrières de parcelles végétalisés qui contribuent à la qualité paysagère du bourg, notamment les espaces ayant un caractère patrimonial notable.

Identification

Localisation : Rue Gambetta/rue Henri Bouchard, rue Pierre Dupont, rue et impasse du petit Moulin, rue du Prado

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre d'intérêt patrimonial du Petit Moulin est un ensemble intercommunal.

En effet il se développe à la fois sur Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône et Fontaines-Saint-Martin. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

- Il s'implante à proximité du ruisseau des Vosges et sous le viaduc ferroviaire, qui constituent des éléments remarquables dans le paysage.

- Il se compose de plusieurs séquences :

< le tissu aggloméré au pied du viaduc (rue et impasse du petit Moulin, rue du prado, rue Pierre Dupont)

< et le tissu linéaire de la rue Gambetta / Henri Bouchard.

CARACTERISTIQUES :

Autour de la rue du Petit Moulin :

- L'ensemble aggloméré au pied du viaduc présente un caractère semi-rural, s'apparentant à un hameau. Il se caractérise par sa densité bâtie et par l'imbrication du bâti

implanté à l'alignement sur la rue du Petit-Moulin, de façon continue.

- Le bâti est constitué de maison de ville et de corps de ferme. Il présente une architecture ordinaire, sans ornementation. Les maisons comptent un étage et plus rarement un deuxième aménagé dans les combles. On peut noter la présence d'appuis de baies en saillie, ainsi que, très ponctuellement, de décors peints gérés par la bichromie des façades.

- Des espaces végétalisés se développent sur les arrières de parcelle, constituant ainsi des espaces de respiration, d'aération.

Rue Gambetta / Henri Bouchard :

- La qualité de ce tissu réside plutôt dans son organisation et son rôle de transition que dans sa qualité architecturale. Il constitue un tissu de transition entre le tissu faubourien traditionnel et les formes bâties contemporaines.

- En effet, le bâti, constitué de maison de ville au caractère faubourien prononcé, se caractérise par des façades lisses, de facture modeste, sans ornementation.

- Les maisons sont implantées à l'alignement, de façon discontinue ménageant ainsi des percées visuelles sur les jardins ou le paysage plus lointain. Cette organisation entre plein et vide, bâti et végétal est la caractéristique principale



de ce tissu.

- La continuité bâtie est assurée sur rue par les systèmes de clôture : murs en pierre enduits, percés de portail ou porche. A noter, la qualité du portail au n°540 de la maison "au bon accueil" (portail en ferronnerie, à tôle festonnée, flanqué de piles en pierre ; avec inscription du nom de la propriété dans la partie haute ouvragée avec des volutes).
- L'alternance entre bâti et mur de clôture, ainsi que la présence de porches, permettent des vues sur les jardins et contribuent ainsi à la qualité paysagère de ce tissu minéral sur rue.
- L'arrière des parcelles est fortement végétalisé avec la présence d'arbres de haute tige qui participent à la qualité paysagère de cet ensemble. Les boisements sont perceptibles depuis la rue Henri Bouchard et la rue des Contamines, notamment à l'angle des deux voies.

Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Plus spécifiquement selon la séquence urbaine :

Développer une architecture de transition sur la rue des Contamines, angle rue H. Bouchard, pour assurer le lien entre le tissu traditionnel faubourien et une architecture contemporaine d'habitat collectif plus imposante

Rue Bouchard / Gambetta, conserver le principe de césure afin de préserver les percées visuelles vers les cœurs d'îlots

boisés et le paysage lointain ainsi que les espaces de respiration dans le tissu urbain.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Rue Bouchard / Gambetta : préserver le principe de porche, caractéristique du tissu faubourien, et les vues au travers (sur les boisements ou paysage plus lointain).

